

Séance du 13 Octobre 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le treize octobre deux mille vingt et un, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

Présents : PUJOS Henri – JALLET Jean-Philippe – MARTIN Bernard - FAYET Noël – CHERVIN Nicole - QUIRIJNS Floor – GUILLON Frédéric – LOUSTALNIAU Jordan lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GUILLON Fabien – HERAULT Isabelle

Absent : FONTAINE Joël

Secrétaire de séance : MARTIN Bernard

Le Procès-verbal de la précédente est adopté à l'unanimité.

CONSTRUCTION D'UN BAR MULTISERVICES ET DE DEUX LOGEMENTS

Le Conseil Municipal, après consultation,

- décide de retenir l'offre de la société GEODECRION de CREUZIER LE VIEUX, d'un montant de 2 088 € TTC, pour la réalisation de l'étude de sol préalable à la construction du bâtiment à usage de bar multiservices et de logements et
- valide le dossier de consultation des entreprises.

FINANCES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- décide, après consultation, la réalisation :
 - d'un emprunt d'un montant de 30 000 € auprès du Crédit Agricole, sur 10 ans, au taux de 0.44 % et
 - d'un emprunt court terme (2 ans) d'un montant de 200 000 € auprès du Crédit Agricole au taux de 0.15 %,
 - sollicite le fonds de concours d'un montant de 6 000 € attribué par la Communauté de Communes pour la réalisation des travaux de voirie 2021,
 - décide d'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 176.45 € et
 - valide l'achat de l'allée des Morillons à l'euro symbolique.

3. CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal décide de classer dans la voirie communale les chemins récemment goudronnés à savoir l'allée des Morillons, un tronçon de la route des Fréchets, du chemin des Fréchets, de l'impasse des Petits Geais et du chemin des Tourrets.

4. QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de :

- donner délégation au Maire pour la passation et l'exécution de marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 5 000 €, sur avis de la commission des finances ;
- facturer au budget assainissement le coût des travaux d'entretien de la station d'épuration réalisés en régie et de
- prendre en charge l'intégralité du vin d'honneur offert à l'occasion de la course de chiens de traîneau sur terre qui se déroulera les 23 et 24 octobre prochains.

Fait à SORBIER, le 19 Octobre 2021

Le Maire,
PUJOS Henri

